

# TONINFO



## MODALITES D'OCCUPATION DE L'ESPACE CULTUREL

L'occupation de l'espace communal répond à trois principes de base

**1** - Il est préférentiellement mis à disposition gracieuse des associations locales et, pendant les temps scolaires et périscolaires, aux élèves de l'école primaire, selon un planning approuvé par le conseil municipal.

**2**- Il peut être conventionnellement loué à des particuliers ou à des organismes privés comme publics, pour la durée d'un week end, dans les conditions d'usage et de tarification délibérées en conseil municipal.

**3** - La gestion courante de cet ensemble est exclusivement assurée par Laurence Blanquet, agent administratif chargée des animations, sous l'autorité et le contrôle direct du maire.

## OUVERTURE

La commission de sécurité devrait se réunir le jeudi 11 septembre pour valider la conformité de l'espace culturel aux nombreuses normes de sécurité.

Ce n'est qu'après son agrément que nous pourrions occuper les lieux.

## TOUT UN SYMBOLE

Dans la vie d'une collectivité, il est des événements qui, au-delà des apparences frivoles ou des convenances protocolaires, sont porteurs de messages forts.

Il en fut notamment ainsi en ce samedi 30 août, lorsqu'en présence de plus de deux cents personnes, aux côtés du sénateur du Var Pierre Yves Collombat, j'ai eu le plaisir et l'honneur de couper le ruban inaugural de notre espace culturel.

Les allocutions prononcées à cette occasion se rejoignent pour reconnaître que le moment que nous vivions n'était pas anodin, dans la mesure où la réalisation de ce bel ensemble répondait à trois objectifs déterminants pour l'avenir de notre commune.

Il s'agit dans un premier temps d'un facteur de développement endogène. Nul ne peut nier que nous ne disposions pas d'installations à parité avec le nombre et le dynamisme des structures associatives du village. Par ailleurs, il nous fallait répondre aux attentes des familles antonaises, désireuses d'organiser des fêtes de famille ou entre amis, dans un ensemble accueillant, fonctionnel et moderne.

Dans le même temps, et sans que cela soit antinomique avec ce qui précède, nous souhaitons que cette réalisation soit une fenêtre ouverte vers autrui. Nous sommes désormais en mesure d'accueillir réunions, assemblées générales, congrès, venus de l'extérieur. Ce sont autant d'opportunités de faire connaître notre village, de donner envie d'y revenir, de s'y installer, et donc de participer à son essor.

Et, « *last but not least* » [le dernier mais non le moindre] ce nouvel espace culturel, participe de notre farouche volonté de fortifier le sentiment d'appartenance. Je l'ai maintes fois dit, et je teins à le répéter : Saint Antonin ne doit plus être vu



comme « *un non-village à l'identité éclatée* » [Var Matin—18 avril 1992].

Il nous tient à cœur de créer un environnement qui favorise le développement d'attaches affectives avec le village. La

dispersion de notre habitat, plus propice à l'isolement qu'à la sociabilité, ne facilite pas cette approche. En effet il ne suffit pas de résider à l'intérieur des limites administratives de la commune pour prétendre « y vivre », au sens sociétal et non pas biologique du terme. C'est-à-dire s'y reconnaître, et y être reconnu, d'accepter et de se sentir accepté.

Alors que l'individualisme de tempérament ou de routine (boulot, auto, TV, dodo) , menace le lien d'intégration sociale, sans lequel l'Homme ne serait « *qu' une brute ou un Dieu* » [Aristote].

Pour une très grande majorité d'entre elles (*unanimité?*), les personnes présentes à l'inauguration ont apprécié la qualité des installations qui seront sous peu ouvertes au public.

Gageons qu'elles seront un vecteur supplémentaire de cohésion, de solidarité et de dynamisme antonais.

Bien cordialement

SB

### Chacun ici,

« doit se savoir et se sentir, bien vu, bien-venu et dans une large mesure chez lui »

Paraphrase d'un texte du Général De Gaulle, extrait des Mémoires de l'espoir.

## INFORMATIONS LOCALES

*Dans le cadre des activités périscolaires envisageables, il pourrait être proposé de créer des ateliers de lecture.*

*Les personnes intéressées par l'animation de ces ateliers, peuvent se faire connaître en mairie. Elles seront mises en contact avec Antoine d'Inguibert, adjoint chargé des affaires scolaires, qui leur communiquera toutes informations utiles à ce sujet..*

**RYTHMES SCOLAIRES**

Le sujet, longuement débattu depuis plus d'un an, donne encore lieu à de très sévères empoignades verbales entre les tenants et les opposants aux dispositions du décret de M. Vincent Peillon, modifié par M. Benoit Hamon, et aujourd'hui entre les mains de Mme Najat Valaud Belkacem.

Comme vous devez le savoir, bien que très réservés sur les modalités et les conditions de mise en œuvre de cette réforme, et très préoccupés par l'impact financier y afférent, nous respecterons la discipline républicaine.

Cela se traduira par l'ouverture des classes le mercredi matin, et l'instauration d'un temps d'activité périscolaire le mardi après-midi.

A n'en pas douter, c'est un véritable bouleversement auquel, élus, parents et en-

seignants, tous ensemble, nous allons être confrontés.

Avant de se lancer, tête baissée, dans l'instauration d'activités sportives, d'ateliers culturels, de créations artistiques, il importe que nous en mesurions bien l'intérêt suscité, l'assiduité escomptée, le coût, ...

C'est pourquoi, nous devons procéder au plus tôt aux investigations nécessaires pour établir la meilleure adéquation possible entre les besoins exprimés et les ressources (humaines, matérielles et budgétaires) dont nous pourrions disposer.

Nous allons conduire cette démarche en septembre, avec l'objectif d'être opérationnels dès le mardi 30 septembre.

Dans l'espace, lors des quatre premiers mardis après-midi de septembre, nous n'assurerons qu'une garderie, jusqu'à 16 heures dans la cour de l'école.

**LE CHIFFRE DU JOUR!**

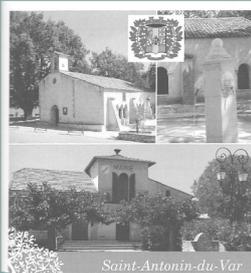
C'est le nombre d'élèves qui ont effectué la rentrée scolaire 2014/2015 à notre école primaire. Chacun est en mesure de relever que l'effectif accuse cette année une forte diminution (moins 8). Dès lors, il est légitime de se poser la question du maintien ou non de trois classes. Si pour le cycle en cours le danger de suppression d'un poste semble écarté, il ne faut pas se voiler la face, le risque est patent pour l'année prochaine. Nous ne pouvons envisager une telle perspective sans réagir. Il est en effet de notre devoir de tout faire pour que la courbe s'inverse au plus tôt. Il faut que de jeunes couples s'installent chez nous.

Seule une politique de développement urbain, attractive et déterminée, y pourvoira. C'est ce que doit permettre notre PLU, et ce que confortera la modification en cours.

Les dispositions tout récemment, et opportunément, prises par le Gouvernement en matière d'urbanisme ( voir page infos générales) vont probablement en faciliter l'exécution.

Sauf à accepter de voir reculer, voire à terme périlcliter, Saint Antonin, et dans ce cas là le dire ouvertement et l'assumer, je crois qu'il est temps de ne plus s'arc-bouter sur des schémas périmés, des frilosités infantiles et des égoïsmes poussièreux, d'où ne peuvent émaner que désagréments pour notre village.

Nous souhaitons la bienvenue à **Magali HEBREARD** la nouvelle professeur des écoles pour qui nous formons des vœux de pleine réussite au sein de notre école primaire.



Saint-Antonin-du-Var

Lettre  
verte

**ENVELOPPE « ANTONAISE »**

En vente dans notre agence postale communale, des enveloppes pré-affranchies, personnalisées et identifiées .

Manifestez votre sentiment d'appartenance.

Faites connaître notre village à tous vos correspondants, en France comme à l'étranger.

Glissez vos courriers dans cette enveloppe, et nul doute qu'à la réception l'effet « enchanteur » sera immédiat.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### URBANISME « VALLS DÉVOILE DES MESURES CHOC... ET ENTERRE L'ÈRE DUFLOT » (LE FIGARO 29 AOUT 2014)

Manuel Valls a présenté, en présence de Ségolène Royal et de Sylvia Pinel, le nouveau plan de relance pour le logement. Une série de nouvelles mesures qui visent à relancer la construction, favoriser l'acquisition de logements neufs et l'investissement locatif ou encore améliorer l'habitat.

Principaux éléments de ce plan de relance du logement :

- Réviser en profondeur le zonage des communes,
- Libérer du foncier par des mesures fiscales exceptionnelles,
- Simplifier et assouplir les normes de construction,
- Réduire le délai d'instruction des permis de construire ,
- Porter la validité des permis de construire de 2 à 3 ans,
- Renforcer et élargir l'assiette du PTZ (prêt à taux zéro),
- Encourager et soutenir les « *maires-bâisseurs* » (sic) et sanctionner les « *maires réfractaires* » (sic)
- Assouplir la Loi d'encadrement des loyers,
- Recentrer la GUL (garantie universelle des loyers) sur les jeunes salariés.

### ELECTIONS SENATORIALES 2014

**Généralités :** Le Sénat est composé de 348 sénateurs élus au suffrage universel indirect.

La circonscription d'élection est le département.

Depuis 2011, le Sénat est renouvelable par moitié, en deux séries.

Les élections de septembre 2014 concernent 178 sénateurs, dont les 4 du Var.

Ils sont élus dans chaque département par un collège électoral qui se compose :

- des députés et des sénateurs,
- de l'ensemble des conseillers généraux,
- des conseillers régionaux,
- des délégués des conseils municipaux

Les élections auront lieu le dimanche 28 septembre .

#### Pour le Var :

Quatre sénateurs à élire (Actuellement et depuis 2008 : P.Y Collombat—H. Falco—Christiane Hummel—François Trucy)

Les trois délégués de Saint Antonin du Var qui iront voter (vote obligatoire!) dimanche 28 septembre à Toulon sont : Serge BALDECCHI—Josiane HUSSER—Muriel HARANG-CAHOREAU.

### BREVES EN VRAC (EXTRAITES DU JOURNAL DES MAIRES)

- Nouvel écueil sur la voie compliquée de la grande réforme territoriale: le gouvernement pourrait devoir organiser avant l'été 2015 les élections départementales et régionales.
- Le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll a indiqué, le 27 août sur BFM-TV, qu'il ne croyait pas à la disparition des conseils généraux en milieu rural. Le président de l'Assemblée des départements de France, Claudy Lebreton (PS) s'est félicité que l'exécutif aille de « recul en recul ».
- Résidences secondaires : les étrangers délaissent de plus en plus la France. Le nombre de résidences secondaires acquises par des étrangers en France a encore baissé en 2013, avec un recul particulièrement marqué en province, même si le montant moyen des transactions se maintient à un niveau élevé, selon une étude publiée jeudi 28 août.
- Baisse des dotations : Les communes vont être confrontées dans les 3 prochaines années à une baisse massive et brutale des concours de l'Etat.

### **SENSIBILISATION A LA GESTION DES DECHETS**

**A compter du  
LUNDI 8  
SEPTEMBRE ET  
JUSQU'À LA FIN  
DU MOIS, deux  
ambassadeurs du  
développement  
durable,  
missionnés par la  
CAD, se  
présenteront à nos  
domiciles pour  
informer chacun  
d'entre nous sur  
les moyens mis à  
disposition pour  
trier et valoriser  
les déchets, les  
consignes de tri,  
etc.**

**Pour les personnes  
absentes lors des  
visites, un avis de  
passage sera  
déposé dans la  
boîte à lettres,  
accompagné du  
guide pratique de  
la collecte des  
déchets ménagers  
à Saint Antonin.**

**LE TRI DE NOS  
DÉCHETS MÉNAGERS  
NE PEUT RÉUSSIR  
SANS VOTRE  
SOUTIEN ET VOTRE  
PARTICIPATION!  
Merci de réserver  
bon accueil aux  
ambassadeurs.**



Mairie

Route d'Entrecasteaux  
83510 Saint-Antonin du Var

Téléphone : 04 94 04 42 08

Télécopie : 04 94 04 41 05

Messagerie

saint.antonin.mairie@orange.fr

Retrouvez nous sur le web

<http://www.saintantoninduvar.com>

### NOTEZ EGALEMENT

**Jeudi 2 octobre**  
Dîner-concert au  
Château Mentone  
Boss Jazz for ever  
avec

Manu le Prince (voix)  
Julian Le Prince (piano)  
Rubinho Antunes  
(trompette)

Raul Mascarenhas (Saxo)  
Acelino de Paula (Basse)  
Fred Sicart (Batterie)  
Edmundo Carneiro  
(Percussions)  
Infos et réservations au  
04 94 04 42 00

### CULTURE EN DRACENIE

Les 13 médiathèques de  
la CAD vous sont acces-  
sibles dans les localités  
suivantes :

Draguignan

Ampus

Bargemon

Callas

Figanières

Flayosc

La Motte

Le Muy

Lorgues

Montferrat

Salernes

Trans

Vidauban

## ANIMATIONS - DÉTENTE - SPORTS - LOISIRS

### NOS RENDEZ VOUS

#### DIMANCHE 7 SEPTEMBRE

à midi

La PAELLA de MENTONE

(Apéritif - Paella - Dessert)

Animation musicale assurée par

« Belle époque »

11 euros par personne

Réservez vos places à la Poste ou

au Relais des mousquetaires .

Venez avec vos couverts



#### DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

à partir de 8 heures

au Square Jean Fustier

1° - Les ASSOCIATIONS LOCALES  
vous accueillent et vous présen-  
tent leurs activités.

2° - Le VIDE-GRENIERS annuel  
s'installe sous les peupliers.

Inscription des exposants  
en mairie. (5 euros)

À 14 heures : Le MASTER CAD

Concours de pétanque en tri-  
plettes

L'équipe gagnante représentera  
Saint-Antonin aux phases finales  
le 2 novembre à Draguignan



Le dynamique club « Gym Tonin » fait sa rentrée

**Mardi 9 septembre à 18 heures**

En attendant de pouvoir disposer de la salle de l'espace culturel,  
les séances se tiendront dans l'Algeco.

Informations et inscriptions auprès de Catherine, que vous pouvez  
joindre par téléphone au 04 94 77 06 76  
ou par mel : [jmcatch83@orange.fr](mailto:jmcatch83@orange.fr)

Le non moins tonique groupe des « **Sentes antonaises** » vous invite à participer  
à ses randonnées bimensuelles. Les toutes prochaines sorties sont ainsi pro-  
grammées :



- Jeudi 11 septembre à 08.30 : Sortie d'une demi-journée aux étangs de pêche suivie d'un déjeuner au snack des étangs pour ceux qui sont inscrits.
- Jeudi 25 septembre à 08.30 : Les Gorges du Blavet, le rocher de Bayonne . (13.1 km—300 m —4h30)
- Jeudi 9 octobre à 08.30 : Salernes vers Sillans et retour par la cascade et le long de la Bresque (12km—250m—3h30)

### TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE DE L'ESPACE CULTUREL

- ⇒ La location court du samedi matin 08.00 au lundi matin 08.00
- ⇒ Le prix de la location est fixé à 250 €+ 50 € pour la vaisselle (option)
- ⇒ Un chèque de caution de 100€ est exigé lors de la réservation
- ⇒ La remise en condition des locaux est à la charge du locataire.